

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-345

Transports Urbains

Cession de trois autobus (N°20, N°22 et N°24)
à la société CAR CASSE 44 représentée par Monsieur
Mickaël VAIDIE en sa qualité de gérant, partenaire de
CIDER ENGINEERING

Autobus N°20 Heuliez GX117 immatriculé DA 082 BM
Autobus N°22 Heuliez GX117 immatriculé CZ-468-AD
Autobus N°24 Heuliez GX117 immatriculé CZ-279-AD

Certifié exécutoire	24 OCT. 2022
Reçu en préfecture	18 OCT. 2022
Publié	24 OCT. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et plus particulièrement l'aménagement de l'espace communautaire et l'organisation de la mobilité ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée accordant au Président délégation de pouvoir pour décider de la réforme, de l'aliénation et de la cession des biens mobiliers en deçà de 10 000 € HT (ou net) y compris par mise aux enchères publiques ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée accordant au Président délégation de pouvoir pour procéder à la sortie de l'inventaire comptable des mises en réforme, aliénation et cession de biens mobiliers et immobiliers quel que soit le montant ;

Considérant qu'il a été procédé à l'acquisition en 2001 de trois autobus Heuliez GX117 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire partir du dépôt du fait de leur réforme les autobus N°20 Heuliez GX117 immatriculé DA 082 BM, N°22 Heuliez GX117 immatriculé CZ-468-AD et N°24 Heuliez GX117 immatriculé CZ-279-AD mis en circulation en 2001 qui ne sont plus utilisés depuis la mise en service des trois autobus dernièrement acquis ;

Considérant que ces véhicules sont enregistrés sous les numéros d'inventaire VTU1184YH422001007, VTU1179YH422001006 et VTU1172YH422001005 (biens totalement amortis) ;

Considérant l'offre d'achat des véhicules en l'état de Monsieur Mickaël VAIDIE, représentant de la SARL CARCASSE, partenaire de CIDER Engineering ;

Considérant l'offre de la SARL CARCASSE située à : Zone de Brais, 2 bis rue Denis Papin, 44600 Saint Nazaire, et représentée par Mickaël VAIDIE, partenaire de CIDER Engineering, pour l'achat de ces autobus en l'état, sans contrôle technique, pour un montant de 500€ nets par autobus ;

Considérant qu'il convient de sortir ces véhicules de l'inventaire de Roannais Agglomération, sous les numéros d'inventaire VTU1184YH422001007, VTU1179YH422001006 et VTU1172YH422001005 (biens totalement amortis)

DECIDE

- D'approuver la cession des autobus suivants :
 - o Autobus N°20 Heuliez GX117 immatriculé DA 082 BM, inventorié sous le numéro VTU1184YH422001007, mis en circulation en 2001 ;
 - o Autobus N°22 Heuliez GX117 immatriculé CZ-468-AD, inventorié sous le numéro VTU1179YH422001006, mis en circulation en 2001 ;
 - o Autobus N°24 Heuliez GX117 immatriculé CZ-279-AD, inventorié sous le numéro VTU1172YH422001005, mis en circulation en 2001 ;

- De céder ces autobus à la société CAR CASSE 44 représentée par Monsieur Mickael VAIDIE en sa qualité de gérant, partenaire de CIDER Engineering ;
- De préciser que cette cession est conclue pour un montant de 500 € nets par autobus ;
- D'indiquer que ces véhicules sont vendus, en l'état, sans contrôle technique et que l'acquéreur se charge de leur enlèvement ;
- De dire que ces véhicules seront retirés du patrimoine de Roannais Agglomération ;
- De passer les écritures comptables pour supprimer ces véhicules de l'état actif de Roannais Agglomération ;
- de préciser que la recette sera encaissée sur le budget 19 Transports 2022, chapitre 77, nature 775.

Par délégation du Conseil communautaire



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne